



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 26 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-six du mois de FEVRIER

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	20/02/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, Adjoint aux Finances.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. BOY JP. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS :

Mme Cécilia LOUVION	à	Mme Christine REYNIER
Mme Françoise GARCIN	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ	à	Mme Nicole PELOUX
M. Hugo PICHON	à	M. Bernard CODOUL
Mme Stéphanie SEBANI	à	M. Sylvain JAFFRE

ABSENTS EXCUSÉS : DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

B2025-02-19-SF

OBJET : DELEGATION FODAC 2025 AU SMSMDE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public sont réalisés par le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE).

Depuis 2017 le Conseil Départemental a modifié les règles de financement de cette catégorie de travaux en supprimant l'enveloppe directe dédiée à ceux-ci. Toutefois les travaux d'éclairage peuvent être financés via le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) ; la ville de Sisteron est éligible pour un plafond de dépenses de 44872 € HT au taux de 25%. Les communes peuvent, par délibération, déléguer et faire porter par le SMSMDE leur demande de FODAC pour les travaux d'éclairage public qui seront réalisés en 2025.

La ville de Sisteron veut entreprendre l'extension et la rénovation du parc d'éclairage public montée du Cimetière, Gendarmerie et chemin Neuf basse Chaumiane. Le coût estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 90036.06 € HT et seront réalisés par le SMSMDE avec portage d'une demande de FODAC au taux de 25%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

DELEGUE au Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE) le portage de la demande de FODAC 2024 pour la réalisation de travaux d'éclairage public montée du Cimetière, Gendarmerie et chemin Neuf basse Chaumiane pour un montant estimatif de travaux et de maîtrise d'œuvre de 90036.06 € HT.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 21/03/2025 à 16h39

REÇU EN PREFECTURE
le 28/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02 095-2 025 0226-B2025_02_19